

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAVE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230107

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six janvier à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Semur en Vallon, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents :

Date de convocation

18 janvier 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHERON Michel, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSE Nicolas, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PITOOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. HUGUET Jean-Pierre, membre suppléant.

Date d'affichage

18 janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 42

Présents : 37

Votants : 41

Étaient excusés :

M. DARROY Claude donne pouvoir à LEBERT Philippe

M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à ROUGET Anne-Marie

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à STERBA Éléonora

M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre

Mme GERMAIN Martine

Mme JUMERT Annie donne pouvoir à PRIEUR Sergine

Mme BESNIER Claire est nommée secrétaire de séance.

OBJET :

BUDGET

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRES 2023

Rapport joint en ANNEXE

L'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi de l'article L5211-36, prévoit que dans les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil communautaire sur les orientations générales du budget, les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget.

Le rapport contient également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs (évolution prévisionnelle, exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail) et la structure et gestion de la dette. Ce rapport du débat d'orientations budgétaires est transmis au représentant de l'Etat et aux communes membres.

Monsieur le Président rappelle que la CCVBA ne comprenant pas de commune supérieure à 3 500 habitants, le conseil communautaire n'a pas obligation de débattre des orientations budgétaires.

Monsieur le Président et Madame la Vice-Présidente en charge des Finances présentent la situation financière de la collectivité sur la base des résultats de l'exercice 2022, exposent les grandes lignes directrices pour 2023 et ouvrent le débat.

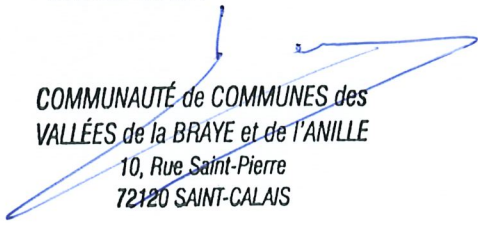
Le 26 janvier 2023, s'est tenu le Débat d'Orientations Budgétaires 2023.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 janvier 2023

Le Président,

Michel LEROY



**COMMUNAUTÉ de COMMUNES des
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE**
10, Rue Saint-Pierre
72120 SAINT-CALAIS